



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

### La Ville continue à miser sur le solaire photovoltaïque

**Le succès considérable rencontré depuis 2012 par le fonds communal de soutien au solaire photovoltaïque conforte la Ville dans sa stratégie. C'est que depuis sa création, la puissance des cellules solaires installées sur la commune a été multipliée par 23. A la vue de ces résultats, les autorités de la Ville maintiennent leur soutien, en adaptant toutefois le tarif qui passera de 750 à 500 francs par kW installé. Les conditions restent malgré tout très attractives pour les bénéficiaires. Doter de 500'000 francs pour l'année 2016, le fonds permettra de soutenir la pose de plus de 6'000 m<sup>2</sup> de cellules photovoltaïques supplémentaires.**

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 hectares de cellules solaires photovoltaïques qui sont installées en Ville de Neuchâtel. Très exactement 24'000 m<sup>2</sup> de toitures neuchâteloises produisent tout au long de l'année de l'électricité renouvelable, ce qui représente une puissance installée de 3'410 kW. Le fonds solaire communal, qui existe depuis fin 2012, a contribué très exactement pour moitié à cette évolution exponentielle. La quasi-totalité du solde est à mettre au crédit de la société Viteos qui développe quant à elle des installations de type industriel de grande dimension, à l'image du Stade de la Maladière qui abrite une centrale solaire d'une surface de près de 4'000 m<sup>2</sup>. En sachant qu'en 2011, le territoire communal abritait des centrales solaires totalisant une puissance de 145 kW, on constate une augmentation d'un facteur 23 de la production d'électricité solaire sur une période de 4 ans. Production d'électricité solaire qui représente la consommation de plus de 1'100 ménages neuchâtelois selon les estimations de Christian Trachsel, le délégué communal à l'énergie.

Constatant que le marché du solaire photovoltaïque se porte bien et que les prix de cette technologie évoluent toujours à la baisse, le Conseil communal a décidé de limiter le montant de la subvention communale à 500 francs par kW installé contre 750 auparavant. Les conditions restent cependant particulièrement attractives pour les bénéficiaires relève Olivier Arni, directeur de l'urbanisme. En se basant sur l'exemple d'une installation « type » d'une surface de 50 m<sup>2</sup>, le Conseiller communal précise que la subvention communale, cumulée à la « Rétribution unique » de Swissgrid, permet de couvrir plus du 30% de l'investissement, sans tenir compte des déductions fiscales accordées par le Canton.

Pour la Ville de Neuchâtel, il est important que l'Etat de Neuchâtel soutienne également à son tour la technologie photovoltaïque au travers de la politique énergétique cantonale. De cette manière, l'ensemble des Neuchâtelois pourraient profiter de conditions favorables afin que l'énorme potentiel de l'énergie solaire soit exploité au mieux sur l'ensemble du territoire cantonal. Ce serait un pas important en direction de l'autonomie énergétique.

Neuchâtel, le 7 janvier 2016

Direction de l'urbanisme, de l'économie et  
de l'environnement

**Renseignements complémentaires :**

Olivier Arni, Conseiller communal,  
Tél. 032 717 76 01 [olivier.arni@ne.ch](mailto:olivier.arni@ne.ch).

Christian Trachsel, délégué à l'énergie, tél.  
032 717 76 64  
[christian.trachsel@ne.ch](mailto:christian.trachsel@ne.ch).